de ses parents. Le bon, lui, aiderait le maître d'école.

A la fin de l'année scolaire, les instituteurs porteraient à l'autorité administrative compétente les bons qu'ils auraient reçus et qui établiraient nettement leurs droits aux subsides.

Evidemment, certaines précautions s'imposeraient. S'il est utile que le père de famille reste *maître à l'école*, il ne faut pas que l'enfant la soit. Or, celui-ci, muni de son bon, ne pourrait-il peser sur l'instituteur, menacer de le quitter pour un autre à la première semonce ? Il importerait donc de régler les conditions précises dans lesquelles un changement d'école serait toléré au cours de l'année scolaire. En ce qui regarde la France, où l'enseignement primaire est gratuit et obligatoire, il va de soi que le bon scolaire ne saurait être réservé aux seuls parents indigents, mais devrait être accordé à tous ceux ayant des enfants en âge de fréquenter l'école.

Les avantages du « bon scolaire », par rapport au système bâtard jusqu'ici appliqué en Belgique sont manifestes. Le bon assurerait l'égalité absolue entre tous les parents, tous les enfants et toutes les écoles, la liberté complète des pères de famille. De plus, son adoption constituerait une sauvegarde précieuse pour un avenir toujours incertain. Evidemment, modifier gravement la législation scolaire dans un sens restrictif des droits des catholiques, déclarer, par exemple, que la religion ne sera plus enseignée à l'école primaire, comme elle l'est aujourd'hui en Belgique, sauf quand les parents demandent formellement que leurs enfants soient dispensés du cours religieux, cela constituerait une mesure grave, qui risquerait de soulever les protestations de maints pères de famille ! Mais combien d'autres se laisseraient faire, surtout si un instituteur habile, s'inspirant d'une formule célèbre, savait agir lentement pour agir sûrement ! Combien de gens honnêtes et religieux — l'argument nous fut donné à la Société d'Economie sociale — changèrent de religion au moment de la Réforme, sans presque s'en apercevoir. Mais allez donc, sans provoquer des tumultes, rayer d'un trait de plume son droit comme celui de tout père de famille belge au « bon scolaire ».

Les catholiques français, dont M. l'abbé Dayraud s'est fait l'éloquent interprète, réclament de nouveau la subvention d'état à toutes les écoles primaires — officielles ou privées — en prorata des élèves qu'elles répartent, je me demande si le « bon scolaire » ne faciliterait pas, dans l'année, la mise en pratique d'un principe dont tout homme consciencieux reconnaîtra la légitimité.

H. DE BOISGIRU.

Dans le compte rendu des réceptions de Mgr l'archevêque de Paris publié hier, en cours de la réponse de Mgr Amette à M. de Mun, c'est « action catholique » et non « action politique » qu'il faut lire.

La persécution

Contre les congréganistes. — Le 19 juin 1909, le tribunal correctionnel de Saint-Dié condamnait M. l'abbé Bernard, curé de Wisembach, à 200 francs d'amende, et Mmes Maurarter et Gérard, religieuses de la Doctrine chrétienne de Nancy, à 50 francs de la même peine, chacune, pour avoir ouvert, sans autorisation, dans la commune de Wisembach, un établissement congréganiste.

M. Simon, propriétaire du local, était condamné à 25 francs d'amende. Or l'enquête ayant établi que le soi-disant établissement congréganiste n'était en réalité qu'un pensionnat de jeunes filles, la Cour de Nancy, sur appel des condamnés, a acquitté les appelants et les a renvoyés, sans frais ni dépens, des fins de la poursuite.

Contre les écoles libres. — Le 3 février 1909, le tribunal correctionnel de Saint-Omer acquittait Mmes Marteau, Benoit, Dufeutrelle, Lefèvre, Dauvergne et Hallaleid, religieuses poursuivies pour ouverture, sans autorisation, d'une école libre.

Sur appel du procureur général près la Cour de Douai, la Cour de Douai confirma la première sentence.

Le Parquet général se pourvut en cassation. La Cour de cassation cassa l'arrêt, et la Cour d'appel de Nancy a condamné, jeudi, les six religieuses, à 25 francs d'amende chacune.

Contre les religieuses. — Pour avoir reçu 200 francs de sa Congrégation dissoute, avoir soigné les malades et enseigné le catéchisme aux enfants, Mlle Marie Fruitier, 66 ans, retirée à Feulx, avait été condamnée par le tribunal correctionnel de Nancy à 10 francs d'amende. La Cour d'appel vient de confirmer le jugement. Il est vrai que Mlle Fruitier, malade, avait eu le tort impardonnable de se faire soigner par une autre religieuse.

M. le curé de Tinténiac (Ille-et-Vilaine) va être expulsé *manu militari* du presbytère construit par son prédécesseur pour servir de logement à tous les desservants appelés à se succéder dans la paroisse. Cela parce que le Conseil municipal émet la prétention de porter de 100 à 120 francs, plus les impôts, le loyer de ce presbytère. Le 1er janvier dernier, M. le curé, à la grand'messe, devant les fidèles assemblés, a lu la belle déclaration que voici :

« En présence de l'émotion causée dans la paroisse et dans les paroisses environnantes, et désireux pour bien déterminer et fixer les responsabilités au sujet de la location du presbytère, je dois faire cette déclaration, et par écrit afin d'éviter qu'on ne me prête des paroles que je n'aurais point dites. Le 24 juin dernier, par lettre recommandée envoyée au maire de la commune de Tinténiac, j'ai fait des propositions de bail pour la location du presbytère, approuvées par Mgr l'archevêque. On m'a répondu à la date du 29 juin, par un commandement de sortir au 1er janvier 1910, signifié par ministère d'huissier. Dans cette situation, il ne me reste autre chose à faire que d'attendre l'exécution des volontés du Conseil municipal. Je ferai, toutefois, observer que le presbytère a été bâti par mon prédécesseur entièrement aux frais de la Fabrique pour servir de demeure au clergé de la paroisse. Aussi, Mgr l'archevêque m'a donné comme ligne de conduite de rester dans le presbytère jusqu'à ce que j'en sois expulsé par la force si on ne veut pas consentir un bail approuvé et signé par Sa Grandeur. J'obéirai.

Et maintenant, l'église de Tinténiac, dont la construction, en ces dernières années, coûta 200 000 francs aux fidèles, va-t-elle être fermée ?

Petit calendrier social

L'excellent *Mouvement social* offrait à ses abonnés, encarté dans son numéro de décembre, un élégant petit tract-calendrier, édité par les soins de la Ligue sociale d'acheteurs, et que nous voudrions voir largement répandu (1). Chaque double page de ce tract contient, en effet, d'une part, les jours et leur quantième, d'autre part, sous une forme très brève, mais très précise, des conseils à la clientèle. Fort opportunément, en rappelle à celle-ci, chaque mois, ses plus élémentaires devoirs vis-à-vis de ses fournisseurs habituels. Qu'on médite dès maintenant ces indications qui s'appliquent au premier mois de l'année :

Janvier. — Ce mois-ci achètent : tailleurs, modistes, lingères, chapeliers, tapissiers.

Le travail diminue chez les couturières, chemisiers, fourreurs.

La morte-saison se généralise dans tous les corps de métiers. Aux ouvriers du vêtement, on peut ajouter ceux du bâtiment, les ébénistes, etc....

Faites faire vos réparations de vêtements de printemps.

Donnez aux chapeliers vos nettoyages de chapeaux de feutre et les blanchissages de chapeaux de paille.

En donnant les réparations en morte-saison, on supprime une des causes du surmenage.

Vous recevrez en ce moment des notes de vos fournisseurs, payez-les sans retard.

C'est bien simple, tout cela. Il suffit, semble-t-il, de songer ou bien qu'on peut faire en observant ces brèves prescriptions, pour ne les point négliger.

Allons, un peu de générosité avec un peu de bonne volonté !

LES DONATIONS

La Cour de Poitiers vient de rendre un arrêt intéressant à raison du principe qu'il consacre.

Une demoiselle Jeannet avait fait une fondation de messe au profit de la Fabrique de Champagne (Charente-Inférieure).

En juillet 1907, usant du bénéfice que lui conférait la loi du 9 décembre 1907, elle fit commation au séquestre d'avoir à lui restituer son don, mais elle mourut presque aussitôt après, sans avoir eu le temps d'intenter son action.

Son frère intenta alors l'action.

Devant le tribunal de La Rochelle, l'administration des domaines soutint et fit juger que cette action était irrecevable, la loi du 13 août 1908, interprétation de celle de 1905, enlevant tous droits aux collatéraux.

Sur plaidoirie de Me Jean de Lacoste, avocat à Niort, pour M. Jeannet, et de Me Hermann, du barreau de La Rochelle, pour l'administration, la Cour a réformé cette décision.

Contrairement à la théorie de la Cour de Rennes, elle déclare que l'héritier collatéral ne trouve pas dans le patrimoine le droit à l'action ; mais, par contre, ainsi que cela a été jugé par la Cour d'Amiens, l'héritier collatéral a le droit d'agir lorsque l'auteur de la fondation ou l'héritier en ligne directe a formellement manifesté sa volonté d'intenter l'action, ce qui existe en l'espèce.

AU QUARTIER LATIN

Faculté de médecine

Le cours de M. Nicolas qui devait se rouvrir aujourd'hui n'a pas eu lieu ce matin.

L'affiche du 14 décembre 1909 annonçant la suspension du cours d'anatomie jusqu'à nouvel ordre a été réaffichée ce matin à la porte de la Faculté.

Mais les étudiants en médecine ne semblent pas décidés à céder et ne veulent plus, à aucun prix, du professeur Nicolas.

Ce dernier refuse également de battre en retraite devant ses élèves. La situation risque donc de se prolonger.

Cependant, comme on ne peut supprimer pendant toute une année le cours d'anatomie sans léser profondément les étudiants en médecine, il est probable que ceux-ci se départiront de leur calme si la fermeture de ce cours se prolonge outre mesure.

Faculté de droit

La sortie des cours, naguère si agitée, s'est effectuée ce matin en bon ordre.

Notre nouveau feuilleton

Les Secrets de la Guerre

par JEAN DAUREL

sont d'un auteur dont nos lecteurs ont pu apprécier le talent fécond et original. Il a mis dans l'œuvre que nous allons publier le meilleur de ce talent. Au milieu d'événements tragiques, il fait se dérouler une idylle très simple et très pure qui met son calme reposant sur l'horreur des situations. Et comme un souffle patriotique ardent passe à chaque page, on goûte pleinement une lecture où l'imagination et le cœur trouvent leur satisfaction.

Ce nouveau feuilleton commencera le lundi 17 janvier, dans le numéro qui portera la date du mardi 18.

(1) Ce petit tract, très élégamment édité est en vente au Foyer solidariste, à Saint-Blaise (Suisse), aux conditions suivantes :

1 exemplaire, 0 fr. 20 ; 12 exemplaires, 1 fr. 90 ; 100 exemplaires, 12 francs.

La lutte scolaire

Nouvelles associations de pères de famille

Six cantonnées sur la péril scolaire ont été faites, la semaine dernière, en diocèse de Langres, dans les doyennés de Bourbonne, Pays-Billot, Chaillindrey, Prautboy, Varennes et Montigny-le-Roi, par l'orateur populaire chrétien bien connu, M. Joseph Perney, de Thaon-les-Vosges, sous le présidence de M. le vicaire général Marcel, vice-président du bureau diocésain, spécialement délégué par Mgr l'évêque. Toutes six ont abouti à la création d'une association cantonale de pères de famille. Ce qui porte à neuf le nombre des groupements de ce genre actuellement existants dans le diocèse.

Très prochainement une campagne oratoire semblable doit avoir lieu, avec le concours du même éloquent et dévoué conférencier, dans l'arrondissement de Chaumont.

On espère qu'elle sera couronnée du même succès.

*

A Heuville (Eure-et-Loir), sur l'initiative du maire, M. de Malaussia, une assemblée des pères de famille de Béville, Umpeau, Sours, Voise, etc., s'étant réunie dernièrement, applaudit au projet de créer une association pour défendre la liberté de conscience et sauvegarder les intérêts spirituels des enfants en faisant respecter la neutralité à l'école. Sur-le-champ, de nombreuses adhésions furent recueillies et une quête pour les petits exclus de Nogent-sur-Eure produisit 30 fr. 20.

*

Dernièrement se sont tenues, à Cherbourg, plusieurs réunions en vue de la constitution d'associations de pères de famille, notamment à la paroisse Sainte-Trinité, à celles de Notre-Dame du Vœu, de Notre-Dame du Rouie, de Saint-Clément. Après d'éloquentes conférences, les statuts ont été adoptés et de nombreuses adhésions recueillies.

*

A Saint-Jeoire-Faucigny (Haute-Savoie), le 19 décembre dernier, à la suite d'une conférence d'un avocat du barreau de Bonneville sur la neutralité scolaire, une association cantonale des pères de famille a été constituée.

*

En Vendée :

Des associations cantonales de pères de famille viennent d'être créées : à Challans, à la suite d'une conférence de M. le vicaire général Mercier sur les droits du chef de famille et l'éducation chrétienne ; à Rocheservière, lors d'une réunion des délégués des paroisses du canton.

*

Une association des pères de famille pour l'arrondissement d'Orthez (Basses-Pyrénées) s'est constituée dernièrement : elle a nommé un Conseil d'administration comprenant douze membres.

*

D'après une liste que publie le *Bulletin religieux* du archidiocèse de Reims, depuis le 26 février 1909, ont été créées dans l'archidiocèse et publiées à l'*Officiel*, avec la date de l'enregistrement de leur existence légale, douze associations de chefs de famille. Deux autres en 1907 et en 1908 avaient été déclarées déjà pour Reims et Sedan.

« L'école est obligatoire, mais non le livre »

Parole toute d'actualité, bien que soit de date déjà ancienne le fait auquel elle se rapporte. M. le doyen de Bricquebec (Manche) le rappelle avec beaucoup d'à-propos, en répondant à un certain président du Comité régional de la Société des « Amis de la laïque », grand défenseur des manuels condamnés. C'était en 1884. Un instituteur de la Haute-Marne et le maire avaient exclu plusieurs enfants qui refusaient de se servir d'un manuel ayant pour auteur Compayré.

« L'école est obligatoire, mais non le livre », déclara le commissaire du gouvernement dans son rapport sur cette affaire au Conseil d'Etat ; « l'instituteur a violé un droit au moyen d'un détournement de pouvoir ».

N'est-ce pas la condamnation de tous les inspecteurs ou instituteurs qui s'arrogent le droit d'*imposer* tels et tels livres, au mépris des plus justes réclamations des pères de famille catholiques ?

Crèches des écoles libres

On annonce qu'à Percy et à Brécey (Manche), des écoles libres de garçons et de filles vont être prochainement créées.

Les victoires des parents et des enfants catholiques

La *Croix de Saintonge et d'Aunis* enregistre ainsi les résultats de la résistance scolaire en Charente-Inférieure :

« De tous les côtés, à Saint-Jean-d'Angély, dans l'arrondissement de Jonzac et dans celui de La Rochelle, les pères de familles catholiques ont signifié leur volonté de faire respecter la neutralité.

» Des enfants, fillettes de 12 à 15 ans, appuyées par leurs parents, ont refusé d'apprendre leurs leçons dans les manuels condamnés, et les maîtresses ont baissé la tête et n'ont pas insisté.

» Ailleurs, un père est allé trouver le principal d'un collège, au sujet d'une leçon d'histoire très tendancieuse, et lui a déclaré qu'il retirerait son fils si pareil fait se reproduisait.

» Enfin, un inspecteur a conseillé à un groupe d'instituteurs, réunis dans un chef-lieu de canton, de se montrer très conciliant envers les parents qui leur adresseraient des protestations et de faire droit à leurs demandes. »

*

A l'école des garçons de Saint-Jeoire-Faucigny (Haute-Savoie), de crainte que les enfants — qui refusent d'apprendre l'histoire dans un manuel condamné — s'ils sont expulsés de l'école laïque, n'aillent à l'école libre, très florissante et qui ne compte pas moins des deux tiers des garçons, l'instituteur ne fait pas réciter de leçon. Il se contente d'une explication orale.

Grèves scolaires

Dans la Manche :

A Brillevost, l'instituteur ayant refusé de retirer des livres interdits, une dizaine d'enfants ont quitté l'école.

A Théville, 15 autres font grève pour la même raison.

A Villebaudon et à Juvigny-le-Tertre, la grève des écoliers a également commencé.

*

A Ormes (Marne), reconte le *Courrier de la Champagne*, huit enfants ne fréquentent plus l'école ; ils ont refusé de faire des résumés d'après un manuel d'histoire condamné. L'un d'eux s'est même vu, pour ce fait, barbouiller la figure avec une loque plaisée au bout d'un balai, par une dame très combative qui a épousé la cause de l'instituteur.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Cher. — Un Congrès socialiste n'est tenu salle Jauffrais, à Saint-Amand, à l'effet de désigner un candidat dans la première circonscription de Saint-Amand.

Le citoyen Emile Dumas, socialiste unifié, rédacteur à l'*Humanité*, a été choisi par les congressistes venus de la plupart des communes environnantes. Il posera donc sa candidature contre celle de M. Pajot, député sortant.

On dit que M. Maurice Robin, conseiller général du canton de Châteauneuf-sur-Cher, sera également candidat dans la première circonscription de Saint-Amand.

L'*Indépendant* annonce que M. Henry Maret sera candidat dans l'arrondissement de Sancerre.

M. Clemenceau conférencier

Nous avons déjà annoncé, sous réserves, que M. Georges Clemenceau se proposait d'accomplir une grande tournée de conférences dans l'Amérique du Sud, où il serait tour à tour l'hôte de l'Argentine et de l'Uruguay.

La nouvelle de ce voyage a été confirmée ce matin à la rédaction parisienne de la *Prensa*, qui est le plus important journal de Buenos-Ayres.

« Ce n'est pas M. Clemenceau lui-même, nous dit-on, qui nous a fait part de son projet de voyage dans l'Amérique du Sud, mais des renseignements de source autorisée, nous permettant de déclarer que l'ex-président du Conseil s'embarquera pour l'Argentine au mois de juin ou de juillet.

» Nous croyons qu'il fera coïncider son voyage avec le célébration du centenaire de l'indépendance de l'Argentine qui aura lieu le 25 juin.

» Nous savons également que M. Georges Clemenceau, dans ses conférences, ne traitera pas exclusivement, comme on l'a dit, du « socialisme ».

(*Liberté.*)

Le voyage de M. Millerand

Marseille, 4 janvier. — M. Millerand, ministre des Travaux publics, arrivera vendredi prochain à Marseille, et passera la journée de samedi dans cette ville.

Le ministre vient étudier sur place diverses questions intéressant le port de Marseille.

M. Millerand se rendra compte notamment de l'avancement des travaux du canal de Marseille au Rhône, et du viaduc de Caronte. Il sera l'hôte de la Chambre de commerce qui a organisé une excursion aux Martigues, où le ministre visitera les chantiers du canal en construction. Dans une séance officielle de la Chambre de commerce à laquelle assistera M. Millerand, diverses questions seront discutées. On s'occupera spécialement de la création d'un nouveau fil téléphonique entre Paris et Marseille.

Les travaux du canal qui doit relier le port de Marseille au Rhône se poursuivent activement. Déjà, une digue en enrochement relie le bassin de la Madrague au petit port de l'Estaque. Passant ensuite en souterrain sous la chaîne des collines de la Nerthe, le canal gagnera les terrains avoisinant l'étang de Bolmon, près du Rhône. Le percement de ce tunnel va commencer.

Les élections municipales de Toulon

Un rédacteur de l'agence Fournier a recueilli de M. Vallé, sénateur, président du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, les nouvelles déclarations que voici au sujet du second tour du scrutin des élections municipales de Toulon :

Je m'en voudrais de prolonger toute polémique au sujet de cet incident. Je veux me borner à vous communiquer le texte de la dépêche qui a été envoyée à Toulon pour le scrutin de ballottage. Voici cette dépêche :

« Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, fidèle aux principes du parti, repousse énergiquement toute alliance avec les réactionnaires et invite les électeurs radicaux et radicaux-socialistes à faire dimanche, en observant la discipline de gauche, tout leur devoir de républicains. »

Et M. Vallé conclut :

Je n'ai rien ajouter à cette déclaration. Il n'y a, vous le savez, dans cette dépêche, rien qui ne soit absolument conforme à la ligne politique toujours suivie par notre parti.

Courrier militaire

AVIS AUX LECTEURS

Pour recevoir une réponse dans le courrier hebdomadaire, il faut adresser une lettre à M. Flambeau, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

M. le curé de Saint-Pierre de Fursac. — 1° Votre jeune homme est réformé temporairement. Le temps passé en réforme ne lui compte comme temps de service que s'il a contracté sa maladie au service : ce n'est évidemment pas le cas.

2° S'il croit pouvoir supporter maintenant les fatigues du régiment il faut qu'il écrive au commandant de recrutement de vouloir bien le convoquer devant la prochaine Commission de réforme. C'est celle-ci qui décidera s'il peut ou non reprendre son service.

A. M. Un payson. — Que votre frère vous envoie un certificat de présence sous les drapeaux signé de son colonel : vous n'aurez qu'à le présenter au Conseil de revision en demandant à être incorporé avec votre frère : si l'on ne peut vous placer dans le même régiment de cavalerie, vous serez affecté au régiment le plus proche, autant que possible dans la même garnison.

P. B. 49 (Nord). — Ces changements d'armes sont très difficiles à obtenir, à moins de puissantes recommandations. Voici, toutefois, le voie à suivre : consentement des 2 colonels, état signalétique, relevé des punitions. Le tout adressé par le voie hiérarchique au général commandant le corps d'armée.

Dieu et la France. 411. — 1° Non, vous ne pouvez être ajourné une seconde fois. Vous serez ou réformé définitivement ou placé dans le service armé, ou affecté au service auxiliaire.

2° Non, on ne tiendra pas compte de votre demande si l'on vous juge inapte au service armé. Si cependant on hésite, votre demande pourra peut-être faire pencher la balance en votre faveur.

R. D., 6 L. — Il n'est pas question de l'école du commissariat de la marine dans la loi sur le recrutement. Je vous engage à demander des renseignements directs à cette école le plus tôt possible. Quand vous les aurez, réécrivez-moi : je vous renseignerai sur les demandes de sursis d'appel ; hâtez-vous car elles doivent être faites en janvier. Pour la ville universitaire, nous verrons à ce moment, rien ne presse.

J. B., futur colonial. — Non, vous ne pouvez servir comme appelé aux spahis. Vous ne pouvez obtenir ce régiment qu'en vous engageant, si seulement si vous obtenez le consentement du général commandant le 19e corps.

Casque à pointe, 4e it. — Oui, vous pouvez aller aux cuirassiers.

5761. Un Vendéen. — Non ; un engagé ne peut pas devenir officier sans passer par une école. La solde varie avec l'ancienneté : consulter le tableau qui se trouve dans les mairies et dans les gares.

Vive Jeanne d'Arc ! — Votre fils, s'il habite Orléans, pourra obtenir d'y passer la r. s. M., mais il ne pourra pas demander cette ville, s'il est du recrutement de Bourges. 3 moins qu'il ne choisisse la cavalerie. Réécrivez-moi, si vous avez besoin de plus de renseignements.

Répondu directement. — P. G. M. (Vosges), 71. — U. G., à Lormes. — L., à Niort. — J. T., à Nantes. — H. C., à Riguepeu. — Abbé L., à Périgueux. — L. P., à Angers. — J. J., à Ambachtsoure. — J. L., à Bourg-la-Reine. — R. B., à Paris. — M. le curé de Selles. — Abbé L., à Grandville. — J. R., à Saint-Vaast. — S. B., à Watrelos. — L. V., en 13e d'artil. — C. D., à Mont-Saint-Martin.

FLAMBEAU.

Pour l'âme de nos enfants

Le *Journal Officiel* publie des déclarations d'associations cantonales de pères de famille à l'Isle-sur-Serein (Yonne), et à Thorens (Haute-Savoie), d'une association intercantonale à Brest, d'une association régionale entre les anciens élèves d'institutions libres en Bretagne et en Vendée.

Sont attribués...

Le *Journal Officiel* publie une série de décrets consacrant la spoliation de Fabriques en Meuses de 21 communes des Ardennes, de 17 communes de la Côte-d'Or, de 35 communes de la Drôme, de 41 communes de la Haute-Garonne.

Pour les petits exclus

Le *Peuple Français* annonce qu'il a l'intention de clore dimanche prochain sa souscription pour le médaillon des petits exclus, qui, on le sait, atteint à peu près 4 000 francs.

Échos religieux

En l'honneur du B. Théophane Vénard

Mgr Pelgé, évêque de Poitiers, prescrit pour les 21, 22 et 23 janvier 1910, un triduum solennel en l'honneur du bienheureux Théophane Vénard, mis à mort en haine de la foi, le 2 février 1861, et béatifié le 2 mai 1909.

La santé de Mgr Villiez

La *Semaine religieuse d'Arras* annonce que la santé de Mgr Williez ne donne plus aucune inquiétude. Cependant, sur l'avis du docteur, Sa Grandeur a supprimé à l'évêché les réceptions du nouvel an.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(*Ind. 1 ans et 7 quarantaines, chaque fois, le jour 1909.*)

Mlle Marie-Louise Lambert, 27 ans, sœur de deux employés de la Maison de la Bonne Presse, fille-mère y était depuis douze ans. — Mme Vve Nublat, née Claudine Mieusset, 69 ans, à Paris. — Mme la baronne de Sells de Branchamp, 60 ans, à Paris.

A Gentioux (Creuse), Mme Vve Raton, mère de M. le curé de Saint-Junien-la-Bregère, et de Sœur Salot-Firmin, assistante du Bon-Pasteur de Limoges. — Les Rr. Ambroise, 80 ans, et Eusèbe, 85 ans, des Frères des Ecoles chrétiennes, à Fleury-Meudon. — M. Antoine Grasser, 84 ans, à Limoges. — Mme Pineau-Levigne, à Nantes. — Mme Vve Clende Joanin, 91 ans, à Lyon. — M. E. Malbois, notaire, à Vieux (Tarn).

La P. François Tisserand, de la Congrégation du Saint-Esprit, 61 ans, dont 41 de vie religieuse, à Sedhiou (Sénégambie).

Informations du soir

L'affaire Goüin

Les soldats assassins arrêtés ont fait des aveux

Le soldat Groby et le soldat Michel, son camarade, tous deux arrêtés, viennent de faire des aveux.

Ils ont reconnu que, voyant dans le train Mme Goüin avec des bijoux, ils l'avaient tués pour la dévaliser.

La personne qui s'est présentée, cette nuit, au cabinet de M. Albanel et qui a provoqué l'arrestation du soldat Graby, est M. Goüin, le fils de la victime.

M. Goüin avait reçu, la veille, une lettre d'un voyageur du train 626, lui signalant, dans ce train, la présence de Grabit, alors que celui-ci prétendait être resté au restaurant du « Cadran-Bleu », à Melun.

Berne, 4 janvier. — Un journal de la Suisse romande parle d'un projet de visite du président de la République française en avril au mai.

Cette visite serait certainement accueillie avec une grande satisfaction en Suisse ; cependant nous croyons savoir qu'elle n'a fait encore l'objet d'aucuns pourparlers officiels.

L'AGITATION EN CATALOGNE

Madrid, 4 janvier. — Les nouvelles de Barcelone disent que la tranquillité règne dans toute la Catalogne. On dit que les promoteurs de la campagne en faveur des prisonniers qui sont actuellement au nombre de 119 à Montjuich continueront leurs meetings jusqu'au 16, date à laquelle ils remettront au gouverneur une pétition en faveur de l'amnistie. Si elle était refusée, ils déclareraient la grève générale mais pacifique. Ils demandent aussi la réouverture de l'Athénée ouvrier et des écoles laïques.

Sofia, 4 janvier. — Le Sobranié s'est ajourné au 11/24 janvier.

Le général Vassef et trois autres officiers accusés d'irrégularités ont été acquittés par le tribunal militaire.

Rome

Par dépêche de notre correspondant, le 31

Service funèbre pour le roi Léopold

Ce matin, à 10 h. ½, a été chanté un service funèbre pour le roi Léopold dans la chapelle du Séminaire belge. Y assistaient, les ministres des deux légations belges, plusieurs cardinaux, les membres du corps diplomatique, les prélats et les religieux belges, des Romains, des étrangers.

La messe fut chantée par Mgr Tserclaes, recteur du Séminaire belge. L'absoute fut donnée par le cardinal Ferrata, ancien nonce à Bruxelles.

Le catafalque était surmonté d'une couronne, d'un sceptre et d'un lambeau de pourpre.

Brest, 4 janvier. — Le vapeur *Président-Leroy-Lattier*, de la Compagnie du Nord, allant de Dunkerque à Bordeaux, avec diverses marchandises, est arrivé en rade de Brest, la nuit dernière, et s'est échoué aussitôt sur la grève du Château, pour éviter de couler.

Le navire a touché une roche par temps de brume, à la hauteur de l'île Guernesey. Il en résulte une voie d'eau qui envahit deux compartiments avant. Le concours de la marine va être demandé pour renflouer le steamer.

Le capitaine du *Leroy-Lattier* dit avoir aperçu deux autres vapeurs qui, comme lui, ont dû toucher roche à Guernesey.

Palais de Justice

PRÊTS SUR GAGES

La 11e Chambre correctionnelle vient de condamner, à deux mois de prison et à 100 francs d'amende, le nommé Fridmann, marchand de reconnaissances à Enghien, qui prêtait aux locataires malheureux, sur des bijoux, du l'argent à 60 % d'intérêt.

M. Fridmann a été condamné, en outre, à six mois de prison et à 100 francs d'amende, pour abus de confiance.

Il avait refusé de restituer à une demoiselle Boulanger les bijoux qu'elle avait déposés chez lui.

Celle-ci, qui s'était fait porter partie civile, obtient 1 000 francs de dommages-intérêts et 5 000 francs à titre de restitution.

FEUILLETON DU 5 JANVIER 1910 — 50 —

Bernard de Flée

Ainsi le successeur des gens qui s'appelaient Clépoint à Sartenais, Salomon à Marseille, et Behrens au Canada, était l'homonyme, peut-être le cousin ou le frère, du pauvre diable découvert chez l'importateur de Montréal ! Quel louche enchevêtrement d'intérêts, et comme tout cela prouvait bien l'existence d'une trame savamment ourdie dont les fils, impossibles à démêler, se compliquaient comme à plaisir !

André, pour se donner le temps de réfléchir et de retrouver son sang-froid, se promena de long en large, durant quelques instants, devant la boutique et se résolut à y entrer.

— J'apprendrai toujours quelque chose, se disait-il, et je verrai si ce Restignac ressemble à l'autre.

Déjà il avait mis le pied sur le seuil, la main sur la poignée de la porte, lorsque, d'un mouvement brusque, il recula soudainement interdit.

Surtout du bazaret où André voulait entrer, un jeune homme de mise élégante, l'accoste souriblère bizarrement relevée par un monocle énorme, se trouvait en face de lui : c'était Tardivel, Tardivel dans le costume qu'il avait revêtu, au Havre, pour s'embarquer avec les Behrens.

— N'entrez pas, Monsieur, dit vivement et à voix basse l'ancien détective, ils sont là.

André, dominant sa surprise, obéit. Il tenuna sur ses talons, tandis que Tardivel, pour empêcher que l'on aperçût le jeune architecte, revenait vers l'intérieur de la boutique et s'écriait, comme quelqu'un qui se ravise :

— Allons ! Madame Mélanie, encore un petit verre, s'il vous plaît.

Quelques secondes après, il rattrapait André qui s'éloignait à pas lents sans faire mine de l'attendre, et tous deux, quelque fort étonnés de se retrouver, prirent ensemble le tramway avant de prononcer un seul mot.

Ils avaient appris à agir avec prudence. Ils attendirent d'être arrivés au centre de la ville pour échanger leurs impressions.

Ils descendirent alors du tramway, se perdirent dans la foule qui encombre les trottoirs de la rue de Noailles, et commencèrent à causer.

— Expliquez-moi ce qui se passe.

— Eh bien ! Monsieur, comme vous le voyez, nous sommes ici.

— Qui ça, vous ? questionna André qui n'y comprenait plus rien.

— Mais, Monsieur, mes amis et moi. Moi qui suis, pour l'instant, le baron Van den Berg ; mes amis qui, au Canada, s'appelaient Thomas Behrens, qui depuis leur séjour en France s'appellent tantôt Clépoint et tantôt Salomon.

— Vous vous êtes cependant tous les trois embarqués au Havre sous mes yeux. Vous êtes donc restés sur le petit vapeur qui rentrait au port, au lieu de monter à bord du paquebot ?

— Ah ! Monsieur, ce n'est pas que l'envie nous en manquait : à mai d'abord, aux Behrens ensuite, car l'aimable Mélanie pleurait à fendre l'âme en déclarant qu'elle voulait rester en France et, sans la présence du gros homme qui accompagnait le ménage et qui voulait son départ, je n'aurais pas au tant de peine à rapatrier ces braves gens.

— C'est vrai. Justin Canchel était allé jusqu'en rade afin de surveiller l'embarquement à bord du paquebot... Comment avez-vous fait ?

— Eh bien ! Monsieur, nous sommes partis, nous avons fait route vers l'Amérique. Mais nous sommes revenus.

— Allons donc !

— Voici comment j'ai procédé. Nous avions levé l'ancre. Notre paquebot s'avançait, majestueux, sur la Manche, et l'excellente Mélanie se laissait aller à une crise de nerfs, en montrant le poing au gros bonhomme qui retournait vers le Havre sur le petit bateau. Je me suis approché de cette grosse femme et je lui ai dit poliment...

— Elle n'a reconnu ni votre figure ni votre voix ? interrompit André.

— Ah ! Monsieur, vous ne voudriez pas, protesta Tardivel, indigné. Ce ne serait pas la peine d'avoir créé un premier rôle, si je ne savais ni me grimer ni faire passer mon accent « du grave au doux, du plaisant au sévère ».

— Assez de réminiscences classiques. Vous n'êtes plus précepteur des enfants du prince Molitsine. Continuez votre histoire.

Ils avaient atteint les allées de Meilhan. Ils s'assirent tous deux sur un banc, et après s'être assuré que personne ne pouvait l'entendre, Tardivel poursuivit, tout en changeant étrangement sa voix pour bien montrer que les Behrens n'avaient pu la reconnaître.

— Je dis à la pauvre Mélanie : Madame, vous avez bien du chagrin de quitter la France. Si vous voulez, vous et votre mari, accepter mes conditions, je me charge de vous y ramener demain soir. Et dans répondra aux questions de l'homme ni à celles de la femme, je leur raconte que, jeune Belge, expatrié de force par mon tuteur, je désirais lui jouer un tour en rentrant tout de suite en Europe. J'ajoutai que, cependant, avant de regagner mon pays, je voulais visiter la France, et je leur fis promettre que si j'arrivais à les y ramener le lendemain, ils me feraient eux-mêmes parcourir les villes de France les plus intéressantes, à mes frais, bien entendu... A ce propos, mes fonds baissent, Monsieur ; je comptais vous écrire pour...

— Continuez, dit André.

— Ces conditions furent acceptées. Il fut convenu que les Behrens me serviraient de guides. Ils demandèrent seulement à commencer par Marseille, où ils avaient, me dirent-ils, des amis et des affaires. J'y souscrivis très volontiers. Restait à quitter ce paquebot et à voguer vers les côtes de France qui allaient bientôt disparaître. Nous étions déjà en vue de Cherbourg. J'allai traiter avec le pilote. Je savais que cela s'était déjà fait. Moyennant une forte récompense, que je vous ai portée en compte, et en invoquant des motifs d'ordre sentimental, je parvins à obtenir de lui qu'il nous prendrait, les Behrens et moi, à bord de la chaloupe qui devait l'emmener, le lendemain matin, au moment où le paquebot sortirait de la Manche pour entrer dans l'Atlantique. Ce qui fut dit fut fait. Si vous aviez vu la grosse Mélanie descendre par l'échelle de corde, seul moyen de communication établi pendant quelques secondes entre le pont du navire et celui de la chaloupe. Elle poussait des cris de terreur qui, un peu plus, eussent fait tout manquer. Car c'est défendu, vous comprenez, et si le commandant avait eu vent de nos projets, il nous aurait retenus de force à bord... Voilà comment, Monsieur, je vous ai écrit de Brest où nous avons abordé après une traversée très mouvementée, et comment je suis ici le commensal, l'ami, presque la confident des Behrens-Clépoint-Salomon.

— C'est prodigieux ! conclut le jeune architecte, à qui l'intérêt du récit faisait oublier un instant ses graves préoccupations.

Il ne pouvait se rendre un compte exact encore du rôle décisif que Tardivel jouerait dans la solution du problème si ardu à déchiffrer. Mais il remerciait la Providence de lui avoir fait rencontrer un tel homme et de lui avoir permis de se l'attacher ainsi par un bienfait.

Il le félicita chaleureusement, en lui disant combien la présence du ménage Clépoint en France serait favorable au résultat de l'enquête qu'il poursuivait. Puis il l'interrogea sur tout ce qu'avaient pu dire et faire l'homme et la femme depuis leur arrivée à Brest.

— Ils avaient hâte d'atteindre Marseille, répondit Tardivel. Nous y sommes venus sans nous arrêter, en passant par Nantes et Bordeaux. En arrivant ici, nous nous sommes tout de suite rendus chez ce Restignac, qui est le frère de celui de Montréal. Tous ces gens, d'après ce que j'ai compris, ont trempé dans une affaire très louche. Ils parlent souvent ensemble de Marius Restignac, celui que nous avons vu là-bas. Ils l'appellent quelquefois Lemercier, mais j'ai bien compris que c'était toujours de lui qu'il s'agissait. Cet individu-là